



## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE**

| Nombre de membres |                |   |
|-------------------|----------------|---|
| Afférents<br>CM   | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 11                | 10             | 9   |

### **SEANCE ORDINAIRE DU 19 mai 2026**

L'an deux mil vingt six, le dix neuf mai à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 026-2026 -

**Présents :** Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Elfi BARBARIN, David CHECHILLOT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation  
12 mai 2026

**Absents excusés :** Ludovic BARSSEUR qui donne pouvoir à Emile PARROT, Vanessa COURDEROT qui donne pouvoir à Elfi BARBARIN, Pascal COURDEROT

Date de l'affichage  
22 mai 2026

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Antoine PRIEUR-DREVON

### **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont donc désignés en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

|                       |               |                  |
|-----------------------|---------------|------------------|
| Antoine PRIEUR-DREVON | Elfi BARBARIN | Mathias GIRARDIN |
|-----------------------|---------------|------------------|

Sont donc désignés en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

|                   |                  |               |
|-------------------|------------------|---------------|
| Vanessa COURDEROT | David CHECHILLOT | Emilie PARROT |
|-------------------|------------------|---------------|

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,  
Antoine PRIEUR-DREVON

Le Maire,  
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026



ID : 039-213903081-20260519-2026\_D026-DE

